

La lettre aux retraités de la Loire

Journal n° 50 octobre 2016

**Assez de discours , les retraités attendent toujours
les promesses sonnantes et trébuchantes promises par le Gouvernement**

L'EDITO



Chers Camarades,
Les Retraités et l'**UDR-FO** de la Loire ont bien commencé la rentrée sociale de septembre 2016:

- ❖ Le 15 septembre mobilisation contre la loi EL KHOMRI,
- ❖ Le 29 septembre manifestation des Retraités à la foire de St Etienne pour l'amélioration de leur pouvoir d'achat.

Les **UDR FO – CGT – FSU – FGRFP – LSR** se sont rassemblées devant la porte principale de la Foire de Saint Etienne dès son ouverture.

Cette journée du 29 septembre 2016 était réservée aux retraité-e-s et personnes âgées. **3 000 tracts** ont été distribués à ces personnes. **12** de nos camarades retraités ont assuré la distribution aux 4 entrées du site.

L'UDR avait édité son tract avec les revendications FO (**tract UCR-FO**). Nous avons pu dialoguer avec des retraités. Nous avons constaté aussi leur réel mécontentement face à la politique sociale du Gouvernement.

Pour l'UCR-FO, c'est plus de 16 millions de retraités qui devront encore se serrer la ceinture une année de plus !

Les efforts financiers consentis depuis des années mettent dans la pauvreté de plus en plus de retraités dont ceux qui ont été touchés par les mesures fiscales.

Les retraites personnelles (y compris le minimum contributif et le minimum contributif majorés) ainsi que les retraites de réversion n'ont pas été revalorisées le 1^{er} octobre 2016. La seule et dérisoire « augmentation » intervenue depuis 2013 a été de 0,1% au 1^{er} octobre 2015 !

... /...

-2-

L'INSEE, après de savants et habiles calculs, vient de proclamer que la progression de la valeur moyenne de l'indice des prix à la consommation sur la période d'août 2015 à juillet de 2016 est évaluée à 0% !

Mais pour qui nous prennent-ils ?

Tous les produits à la consommation courante n'ont-ils pas augmenté ?

Les tarifs du Gaz, de l'Electricité, de l'Eau, les charges locatives, les tarifs des transports, des services, redevance Télé, etc. ... n'ont-ils pas augmenté ?

Nous dénonçons vivement la politique de rigueur imposée aux retraités qui perdure depuis trop longtemps.

Nous revendiquons d'augmenter les retraites en fonction de la hausse des salaires, comme c'était la règle avant la Loi BALLADUR de 1993.

**Quand les partis politiques se battent pour leurs « primaires »,
les retraités eux se battent contre leur misère.**

J'ai constaté le 29 septembre que tous les retraités n'étaient pas touchés par ALZHEIMER. La colère aidant, ils sont disposés à utiliser leur mémoire pour de prochaines échéances électorales. Est-ce la solution ?

Retraités, rejoignez la section de retraités de votre syndicat, de vos fédérations, d'une association de retraités FO de la Loire ou de l'UDR-FO de la Loire.

L'UDR-FO Loire remercie toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pour cette journée comme nos camarades de Roanne qui ont tenu une assemblée générale à la bourse du travail pour ensuite aller manifester devant la s/préfecture. FR3 leur a même consacré un reportage sur leur journée.

Ensemble, continuons à enfoncer le clou. Il arrivera bien à percer la cuirasse de ceux qui se sentent invincibles.

Amitiés syndicalistes,

J.P



AGIRC : 3 millions de retraités en 2014.

ARRCO : 12 millions de retraités en 2014

TOUS AU REGIME SEC en 2016!

Les retraités subissent l'application de l'accord national interprofessionnel du 30 octobre 2015 que **FORCE OUVRIERE** a dénoncé et refusé de signer. C'est par cet accord que la revalorisation des pensions à partir de 2016 prévue au 1^{er} avril a été reportée au 1^{er} novembre 2016.

De plus, pour les exercices 2016, 2017 et 2018, l'accord a mis en place un mécanisme de sous-indexation d'un point par rapport à l'inflation. La dernière réévaluation était intervenue en avril 2013 (+0.80%). Merci au Berger de la CFDT qui s'engage à geler les pensions AGIRC et ARRCO jusqu'en 2018.....**FORCE OUVRIERE** continuera à dénoncer vivement cette politique de rigueur qui touche tous les retraités.

CODERPA + **CDCPH** = **CDCA**

AVEZ-VOUS RÉSOUE L' ÉNIGME ?

Le décret n° 2016-2106 du 7 novembre 2016 relatif au **Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (C.D.C.A)** est désormais paru.

Le **CDCA** résulte de la fusion du **Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées (CODERPA)** et du **Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDPH)**.

... « présidé par le président du conseil départemental de la Loire, ce conseil est composé de représentants des personnes âgées et des personnes handicapées. »

Nous constatons que les retraités et leurs représentants syndicaux de retraités ne sont plus cités.

Pour *FORCE OUVRIERE*, le CDCA n'a plus apparemment, vocation à s'intéresser au statut du retraité, mais uniquement à l'aspect médico-social relié au vieillissement !

Les représentants *FO* veilleront à ne pas cautionner les politiques publiques touchant les personnes âgées surtout quand elles résultent des mesures de restrictions budgétaires avec les conséquences que l'on connaît.

Il faut savoir que le Conseil est constitué de :

« ... de représentants des personnes âgées et des personnes handicapées, de leurs familles et de leurs proches aidants, du recteur d'académie, de l'ARS, des services départementaux de l'Etat, de l'ANAH, du secteur d'académie, de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, des représentants des assurances vieillesse et maladie, des mutuelles et fédérations des institutions de retraite complémentaire, des AOT, des bailleurs sociaux, des architectes urbanistes, des organisations syndicales représentatives des employeurs et des salariés des établissements et services spécialisés concernés, des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien social des personnes âgées et des personnes handicapées, etc... » !

Nous ne seront pas seuls ! On peut se poser la question sur l'efficacité qu'aura ce Conseil départemental d'autant plus que le rôle des membres du CDCA ne sera que consultatif !

Sur proposition de l'UDR-FO Loire, L'Union Départementale a validé la désignation des représentants FO :

Titulaire : Christiane DECHAUD

SUPPLEANT : Jack PERRET

Par le biais de la **LETTRE AUX RETRAITÉS**, nous pourrons vous tenir informés du déroulement des séances plénières.

SOCIALES

LES PENSIONS DES ANCIENS COMBATTANTS ET DES HARKIS AUGMENTÉES.

Les pensions des anciens combattants vont être relevées de **11%** en 2017. La retraite annuelle du combattant, actuellement fixée à **674 €**, va ainsi passer à **750 €** fin 2017.

L'allocation de reconnaissance versée aux harkis va aussi être revalorisée de **100 €** pour atteindre **2 422** ou **3 515 €** annuels selon les cas.

LP. 06/10/16



Conseil d'Administration de l'UDR-FO de la Loire.

L'UDR-FO de la Loire va tenir son prochain Conseil d'Administration le **LUNDI 7 NOVEMBRE 2016** à 9 heures à l'UNION LOCALE de ROANNE.

Ne restez pas seul(e)s et isolé(e)s. Rejoignez nos structures :

Union Départementale des Retraités FO de la Loire : Bourse du travail. Rue Victor Hugo 42028 St Etienne. E-mail : jack.perret@orange.fr

Association des Retraités FO du FOREZ : UL FO de Montbrison. Maison des syndicats. 2bis Parc des Comtes du Forez. 42600 - 04.77.58.15.41 / 09.64.30.18.91. Mail : fo.retraite.montbrison@orange.fr

Permanences les mardis de 14h à 19h et les jeudis de 14h à 17h30.

Association des Retraités FO de Roanne et sa région : Bourse du travail, 2 rue Molière 42300 Roanne Tél : 04.77.70.18.57. Fax : 04.77.71.87.57 Permanence le Jeudi après-midi. E-mail : retraitesfo.roanne@orange.fr

Association des vieux travailleurs FO de St Chamond : UL FO de St Chamond. Place de l'Hôtel Dieu 42400 St Chamond. Tél : 09.81.08.19.71. Permanences : mercredi après-midi et le 1^{er} jeudi du mois de 10h à 12h.

Association des retraités FO de St Etienne : Union Départementale FO - Bourse du travail rue V. Hugo 42028 St Etienne. Gérard EYMARD : 04.77.32.60.90

Association des Retraités FO de La Talaudière et environs : Maison des syndicats. 16 bis rue de la Chazotte 42 350 La Talaudière. Permanence le vendredi après-midi de 17h00 à 19h00. E-mail : jack.perret@orange.fr Tél : 06.70.22.74.31

BULLETIN D'ADHÉSION.

Je soussigné, M. /Mme Prénom :

Adhère à l'Association des retraités FO de :

Adresse postale:.....
.....

Téléphone fixe ou /et portable :

Adresse internet :

Bulletin à adresser à une association désignée ci-dessus ou à remettre à votre syndicat FO.

Pour tous renseignements, contactez l'UDR FO de la Loire.

Imprimé par nos soins.